



**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 MARS 2021**

FB/TD/MH /CJ n°  
2021/02

Objet de la délibération :

**Compte Administratif  
VILLE 2020 :  
Approbation**

**NOMBRE DE  
CONSEILLERS**

En exercice : 29

Présents : 25

Pouvoirs : 04

Votants : 28  
Dont 1 abstention et 3 ne  
prennent pas part au  
vote

Date de la convocation :  
9/03/2021

L'an deux mille vingt-et-un, le 15 mars à 20h30, les membres du Conseil municipal de la ville d'ÉPERNON se sont réunis, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur François BELHOMME, Maire.

**Etaient présents :**

BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, ROUZET Sylvie, ROYNEL Eric, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, ESTAMPE Bruno, MARCHAND Isabelle, CHARRIER Hélène, PICHARD Fabrice.

**Excusés :**

JOSEPH Jean, pouvoir à G. DAVID  
RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, pouvoir à P. EVENO  
DOKOUROFF Sonia, pouvoir à C. HABEGGER  
HAMARD Roland, pouvoir à B. ESTAMPE

Secrétaire de séance : B. BONVIN

**VU** l'article 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que le Conseil municipal arrête le compte administratif qui lui est annuellement présenté,

**CONSIDERANT** que le compte de gestion du Receveur Municipal 2020 a été présenté et approuvé par l'assemblée délibérante,

Monsieur GAY, Adjoint aux finances, présente le compte administratif 2020 qui se décompose comme suit :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210315-D2021\_03\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/03/2021

Affichage : 18/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation





2021-74

**Section de fonctionnement :**

* Dépenses		7 281 475,30	
* Recettes	8 377 880,85		
* Excédent 2019 reporté	1 811 780,06		10 189 660,91

**A - Excédent de fonctionnement** 2 908 185,61

**Section d'investissement :**

* Dépenses		1 924 345,98	
* Déficit 2019 reporté		534 146,72	2 458 492,70
* Recettes	1 627 154,48		

**B - Déficit d'investissement** -831 338,22

**Résultat de clôture de l'exercice :**

**C - Excédent (A-B)** 2 076 847,39

**Restes à réaliser en investissement :**

Dépenses		1 197 867,80	
Recettes	43 308,00		

**D - Ecart RAR** -1 154 559,80

**RESULTAT DEFINITIF :**

**E - EXCEDENT (C-D)** 922 287,59

Avant de passer au vote et conformément à l'article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur François BELHOMME Maire quitte la salle.

Monsieur Jacques GAY prend la présidence et soumet ledit compte aux voix.

Sur l'exposé présenté et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité de ses membres présents ou représentés :

B. ESTAMPE, I. MARCHAND - R. HAMARD (pouvoir à B. ESTAMPE) de la liste ÉPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE ne prennent pas part au vote.

F. PICHARD de la liste ÉPERNON, NOTRE CITE DE CARACTERE s'abstient

**APPROUVE** le compte administratif 2020 de la VILLE.



Fait et délibéré à Épernon, le 15 mars 2021  
Le Maire,  
F. BELHOMME

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

028-212801401-20210315-D2021\_03\_02-DE

Accusé certifié exécutoire

Monsieur le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Réception par le Tribunal Administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Affichage : 18/03/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



VILLE D'ÉPERNON

8 Rue du Général Leclerc - 28230 ÉPERNON  
02 37 83 40 67 - www.ville-epernon.fr